

Recommandations cliniques relatives à la prescription d'examens d'imagerie

En accord avec l'Office Fédéral de la Santé publique, les cliniciens et radiologues doivent se référer à des recommandations concernant la prescription d'examens d'imagerie. Aucune recommandation n'existant en Suisse, se référer aux recommandations internationales suivantes :

- Société française de radiologie - <http://gbu.radiologie.fr/>
- American College of Radiology - <https://www.acr.org/Quality-Safety/appropriateness-Criteria>
- Royal Australian and New Zealand College of Radiologists - <http://www.imagingpathways.health.wa.gov.au/>

L'équipe d'imagerie médicale reste à votre disposition pour toute information complémentaire.